

Rapport d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Budget portage foncier

ARTS &
LETTRES

ENVIRONNEMENT

TOURISME

TERRITOIRE

HABITAT

SÉCURITÉ &
PRÉVENTION

ACTION
SOCIALE



Le budget annexe foncier a été créé en 2018. Ce budget doit permettre d'isoler les crédits d'acquisition et de flécher leur financement.

1. LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Ce budget ne bénéficie pas de recettes propres.

En tant que service public administratif, il sera équilibré par une participation du budget principal (10,2 k€).

Cette participation devra permettre de couvrir les éventuels frais financiers en cas de sollicitation bancaire.

2. LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le budget 2023 valorisera des lignes en cas de sollicitation bancaire.

Il n'est pas prévu d'inscrire de la masse salariale sur ce budget annexe.

3. LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Une enveloppe prévisionnelle de 3 M€ sera inscrite afin de permettre des acquisitions foncières.

Cette enveloppe sera financée par un recours à l'emprunt.

Il pourra s'agir tantôt de prêt à remboursement in fine (le capital sera ainsi dû à l'échéance du prêt, la collectivité ne réglant pendant la phase de mobilisation que les intérêts d'emprunts), tantôt de prêt classique. Le choix du prêt dépendra de la nature de l'acquisition.

Le budget foncier repose sur un aléa d'acquisition foncière ce qui rend difficile toute prospective budgétaire.

